

MODE D'EMPLOI :

Comment s'inscrire au Parcours laïque et citoyen ?

Ce guide regroupe l'ensemble des partenaires proposant des interventions dans le cadre du Parcours laïque et citoyen. Pour vous aider à trouver le plus facilement les structures répondant à vos attentes et à vos besoins, voici quelques explications concernant le fonctionnement de ce guide.

Les associations ont été classées par ordre alphabétique. Cependant, pour vous permettre de trouver celles susceptibles d'intervenir dans votre établissement scolaire, vous trouverez ci-après, un référencement des communes avec mention des pages correspondant à ces structures.

Les associations sont présentées sous forme de petites fiches comprenant le titre de l'intervention, la thématique ainsi que son genre : Musique Danse (et chant) ; Image Médias (et cinéma, vidéo, expositions, éducation aux médias) ; Écriture Théâtre (et BD) ; Conférence Débat (et café philo, jeux) ; Sport. Les informations pratiques telles que le territoire couvert, le niveau des classes concernées, la période et la durée de l'intervention ainsi que les contacts de l'association y sont également présentées.

Un code couleur a été défini en fonction du format de l'animation (cf. légende en bas de page).

Ce guide vous permettra de prendre connaissance de l'offre.

Pour bénéficier des actions proposées au titre du Parcours laïque et citoyen, vous devez vous inscrire sur haute-garonne.fr. Vous pouvez accéder directement au formulaire d'inscription sur le portail **ecollege31** du Conseil départemental : www.ecollege.haute-garonne.fr

Afin de permettre la couverture de l'ensemble du territoire haut-garonnais et de faciliter les arbitrages, vous devez formuler vos vœux en ligne le plus tôt possible, dès le début de l'année scolaire, en tenant compte du calendrier spécifique de chaque action.

Pour chaque action, le niveau des classes éligibles, 4^{ème} et 3^{ème}, est indiqué. Il ne sera pas

possible d'y déroger car le contenu et l'approche pédagogique sont adaptés au public collégien visé.

Pour toute question ou difficulté rencontrée dans le cadre de cette inscription, vous pouvez contacter la Direction de l'Éducation au 05.34.33.38.69 ou à l'adresse suivante : plc@cd31.fr

1 ► L'inscription en ligne doit parvenir à la DEES au minimum 1 mois avant l'intervention souhaitée. Pour vous inscrire, vous devrez remplir le formulaire de pré-réservation et préciser le référent du Parcours au sein du collège.

2 ► Vous recevrez un accusé de réception à l'issue de la pré-réservation en ligne, qui ne vaudra pas acceptation de la demande. En effet, les vœux formulés par l'établissement seront transmis aux partenaires concernés dans la limite des disponibilités.

3 ► Après validation de la réservation, vous recevrez un message qui vous permettra de contacter l'association pour convenir des modalités pratiques d'intervention.

4 ► À l'issue du déroulement de l'action, vous devrez compléter la fiche bilan nécessaire à la mise en œuvre des engagements du Conseil départemental vis-à-vis des partenaires.

Ne seront financées par le Département que les interventions validées dans le cadre de cette procédure. Ces actions sont entièrement gratuites pour les établissements hors éventuels frais de déplacement des élèves.

Attention, pour garantir la meilleure réponse aux demandes, l'inscription vaut engagement du collège vis-à-vis des partenaires du Parcours.

LÉGENDE :

5 genres différencient les interventions :

■ *Conférence / Débat / Café philo / Jeux*
■ *Musique / Danse / Chant*

■ *Écriture / Théâtre / BD*

■ *Sport*

■ *Image Médias / Cinéma / Vidéo / Expo / Éducation aux médias*